Critère 2.2

Décrire et formaliser le procédé d'évaluation.

L'évaluation est obligatoire en auto-école, elle n'a pas de durée définie, elle dure en moyenne 45 minutes.

Elle peut se faire de deux façons différentes : soit sur tablettes, soit directement en voiture avec le moniteur qui a une fiche d'évaluation formalisée.

Ce test permet de quantifier le nombre d'heures de formation à la conduite automobile. Il n'impose pas un nombre d'heures, c'est un prévisionnel. Il pourra être revu à la baisse ou à la hausse, par l'implication de l'élève dans la formation, ainsi que par la fréquence des heures. Cette évaluation permettra, en concertation avec l'école de conduite, d'organiser un calendrier de formation.

L'évaluation se fait soit en informatique soit en voiture

En voiture:

L'évaluation est réalisée avec un moniteur et permet de tester au volant d'une voiture double commande vos capacités. Cette évaluation est constituée d'un questionnaire

Elle se décompose en trois parties :

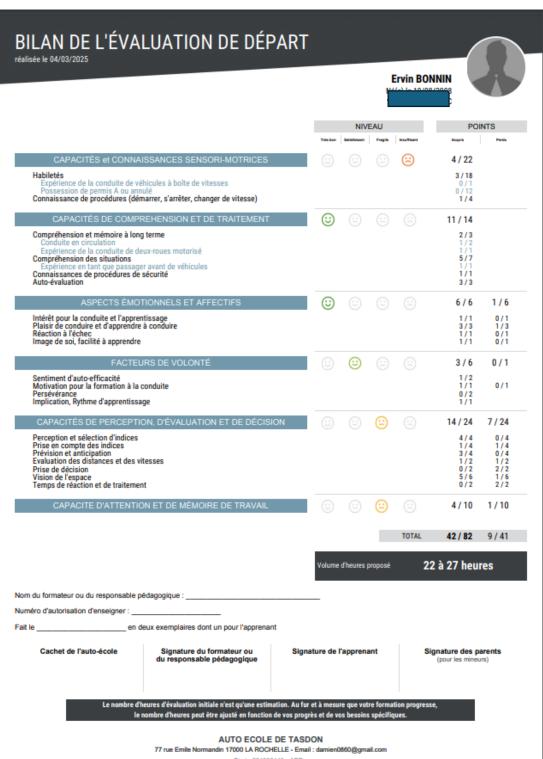
- La première concerne l'identité et regroupe quelques informations générales sur le parcours de l'élève.
- La deuxième permet de mesurer les connaissances en matière de signalisation et de règles de conduite.
- La troisième mesure concerne les connaissances en matière de mécanique, les habiletés ainsi que la perception visuelle. L'évaluation vise à la production d'un résultat codifié à 5 niveaux de performance conduisant à 5 tranches de propositions de volumes horaires

Sur ordinateur: (77 questions)

- il s'agit d'un test d'évaluation de capacités et d'aptitudes et non d'un acte de formation ;
- le test précède la formation et les personnes testées ne sont pas des élèves (pas encore) même si elles disposent plus ou moins de compétences et d'aptitudes ;
- les réponses attendues ne sont pas à interpréter autrement qu'au travers l'objet visé par l'évaluation (évaluer des capacités) et non pour leur justesse en elle-même [par exemple, lorsque l'on teste la capacité à prendre une décision on n'évalue pas la valeur de cette décision, mais seulement la capacité de la personne à s'engager dans cette décision];
- il n'y a pas de « pièges » dans les situations présentées, la personne testée doit simplement se placer en tant que conducteur du véhicule d'où la situation est filmée ou photographiée ;
- \bullet les questions posées ne sont pas des questions à traiter comme des questions de l'épreuve type ETG, c'est-à-dire « je dois faire ceci ou cela », mais comment je perçois cette situation ;
- les questions à partir des situations filmées doivent être traitées en tenant compte de la dynamique de cette situation, c'est-à-dire, en tenant compte des données de mouvement avant l'arrêt sur image ; l'aspect statique de l'arrêt sur image ne doit pas faire analyser la situation comme une diapositive de code. Les catégories de compétences évaluées
- Les capacités et connaissances sensori-motrices
- Les capacités de compréhension et de traitement
- Les aspects émotionnels et affectifs
- Les facteurs de volonté
- Les capacités de perception, d'analyse et de décision
- Les capacités d'attention et de mémoire de travail

Cette évaluation permettra à l'enseignant de la conduite de définir le nombre d'heures nécessaires au candidat pour qu'il puisse obtenir son permis de conduire.

EVALUATION B



Siret: 524082443 - APE:

EVALUATION MOTO

BILAN DE L'ÉVALUATION DE DÉPART MATHIS CHEVALIER Né(e) le 26/06/2002 NIVEAU POINTS CAPACITÉS et CONNAISSANCES SENSORI-MOTRICES (HABILETÉS) ☺ 23 / 23 3/4 Capacité de transfert sensori-moteur Connaissances de procédures sensori-motrices Capacités d'équilibre CAPACITÉS DE COMPRÉHENSION ET DE TRAITEMENT (0) 4/4 1/3 Capacité de transfert cognitif Capacité d'auto-évaluation 3/3 1/3 ASPECTS ÉMOTIONNELS ET AFFECTIFS (0) 6/6 0/6 Intérêt pour la conduite et l'apprentissage Plaisir de conduire et d'apprendre à conduire, valorisation Réaction à l'échec, besoin de soutien Image de soi (Facilité à apprendre) 2/2 0/1 FACTEURS DE VOLONTÉ (1) 5/5 0/2 Sentiment d'auto-efficacité Motivation pour la formation à la conduite CAPACITÉS DE PERCEPTION, D'ANALYSE ET DE DÉCISION 12 / 20 3 / 20 Capacité de perception et de sélection d'indices Capacité de compréhension de situation Capacité de prévision et d'anticipation Capacité d'évaluation de distances et de vitesses Capacité décisionnelle Capacité visuo-spatiale Capacité de traitement (temps de réaction et de traitement) CAPACITÉS D'ATTENTION ET DE MÉMOIRE DE TRAVAIL 7/10 3/10 TOTAL 57 / 68 10 / 45 20 à 25 heures ume d'heures proposé Nom du formateur ou du responsable pédagogique : ___ Numéro d'autorisation d'enseigner : __ en deux exemplaires dont un pour l'apprenant Signature du formateur ou du responsable pédagogique Cachet de l'auto-école Signature de l'apprenant Signature des parents le nombre d'heures peut être ajusté en fonction de vos progrès et de vos besoins spécifiq AUTO ECOLE DE TASDON 77 rue Emile Normandin 17000 LA ROCHELLE - Email : damien0860@gmail.com Siret: 524082443 - APE: FR46524082443 - Agrément : E2101700070